



Avis de publicité préalable à la conclusion de baux emphytéotiques administratifs suite à des candidatures spontanées pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque

La ville de Lézignan-Corbières a reçu des manifestations d'intérêts spontanées pour l'occupation d'une partie du domaine public aéronautique dont elle est propriétaire sur le site de l'aérodrome de Lézignan-Corbières, en vue d'y installer une centrale photovoltaïque au sol.

Depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, la délivrance de titres domaniaux en vue d'une exploitation économique est soumise à des règles de publicité.

L'article L. 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) stipule : « Sauf dispositions législatives contraires, lorsque le titre mentionné à l'article L. 2122-1 CG3P permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence et comportant les mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester ».

Afin de satisfaire aux dispositions l'article L.2122-1-4 CG3P qui dispose que : « Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par la publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente », et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la ville de Lézignan-Corbières pour l'exercice de d'activités économiques.

La commune de Lézignan-Corbières procède à une publicité préalable à la délivrance un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles ci-dessus cités du CGPPP.

Nature du titre d'occupation	Bail Emphytéotique Administratif qui définira les modalités techniques et financières de la mise à disposition des terrains concernés.
Objet du titre d'occupation	Développement, installation et exploitation d'une centrale photovoltaïque.
Caractéristiques du lieu occupé	Une emprise foncière (terrain nu) pour le développement, installation et exploitation d'une centrale photovoltaïque.
Caractéristiques principales du titre d'occupation	La ville de Lézignan-Corbières recherche un opérateur qui sera chargé de développer, installer et exploiter une centrale photovoltaïque au sol sur une partie de l'aérodrome, conformément aux engagements qui seront pris dans le cadre du BEA, en application de l'article L. 2122-1 CG3P L'occupation est temporaire, précaire et révocable. Les conditions spécifiques à respecter, liées à la nature du site de l'aérodrome, seront détaillés dans le bail emphytéotique administratif. <u>Durée envisagée de l'occupation :</u> 42 ans <u>Montant prévisionnel de la redevance de l'occupation :</u> Cette occupation du domaine public sera consentie moyennant le paiement d'une redevance annuelle dont le montant sera fixé après négociations

	L'occupant s'acquittera également des charges, impôts et contributions de toutes natures dont il pourrait être redevable.
Présentation des candidatures	Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes : - Le plan d'implantation de la centrale photovoltaïque - Le détail de l'activité envisagée - Les références professionnelles - L'attestation d'inscription au registre du commerce (datant de moins de 3 mois) - L'attestation d'assurance en responsabilité civile pour l'année en cours
La procédure de sélection	Lecture et analyse des dossiers suivi d'un vote en conseil municipal
Renseignements d'ordre technique et administratif	Stéphane TRAYAUD, DGA : 04.68.27.10.32 stephane.trayaud@lezignan-corbieres.fr Stella CAMARASA : 04.68.27.10.32 stella.camarasa@lezignan-corbieres.fr
Date limite d'information pour candidater	Date limite de réception des propositions des candidats : 15 février 2021 à 16h00 Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte. La manifestation d'intérêt concurrente devra être adressée par mail à stella.camarasa@lezignan-corbieres.fr
Date de parution de l'avis	15 janvier 2021

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la ville de Léznigan-Corbrières pourra délivrer au candidat ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.